

Pré-bordereau

→ NOTICE EXPLICATIVE

→ RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Des rubriques ont été remplies selon les informations en notre possession. Il vous suffit de les valider ou de les modifier si nécessaire. N'oubliez pas de nous préciser votre activité principale. De même, votre code NAF a été mis à jour par nos soins en fonction des informations dont nous disposons. Vérifiez-en l'exactitude et corrigez-le si besoin.

→ EFFECTIFS AU 31.12.2011 (DADS)

Les employeurs sont considérés comme occupant au moins 10 salariés dès lors que l'effectif mensuel moyen est au moins égal à 10 pendant l'année de référence. En cas de doute, consultez nos conseillers.

→ ANNÉE DE FRANCHISSEMENT DU SEUIL DE 10 SALARIÉS ET 20 SALARIÉS

Il est important que vous renseigniez les années de franchissement du seuil de 10 et 20 salariés afin que nous vous calculions le taux de cotisation Formation Professionnelle correspondant à votre situation.

→ FRAIS DE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

La part déductible sera calculée par nos soins en fonction du taux appliqué par la CCI dont vous dépendez. Si vous avez plusieurs établissements, merci d'en joindre la liste détaillée + CCI concernées.

→ MONTANT TOTAL DES SALAIRES 2011

Il s'agit du montant des rémunérations brutes, y compris des CDD, versées au sens de la Sécurité Sociale (DADS).

→ MONTANT DES SALAIRES RELATIFS AUX SEULS CDD

Il s'agit des salaires versés aux salariés sous contrat à durée déterminée (base sociale). Ce montant nous permettra de déterminer la contribution due au titre du Congé Individuel de Formation à verser au FONGECIF (ou OPACIF de branche). Pour déterminer la base de calcul des contributions sur salaires relatifs aux seuls CDD, consultez la fiche technique de détermination des assiettes de participation sur notre site internet.

→ VERSEMENT CONVENTIONNEL AU COLLECTEUR DE BRANCHE

Les montants à verser éventuellement à votre collecteur de branche seront également calculés par nos soins. Il s'agit des versements à effectuer au titre : du Plan de Formation, de la Professionnalisation, du Congé Individuel de Formation. Dans le calcul, il sera tenu compte du montant des acomptes déjà versés à votre collecteur de branche.

→ AUTRES DÉPENSES DÉDUCTIBLES

Il s'agit des dépenses qui n'ont pas transité par AGEFOS PME, telles que : formations imputées directement, taxes parafiscales, etc...

→ MONTANT DES AIDES PUBLIQUES PERÇUES EN 2011 AU TITRE DE LA FORMATION

Il s'agit des montants encaissés entre le 1/01/11 et le 31/12/11 au titre de subventions publiques (dossier EDEC-FSE...) pour la formation.

Pré-bordereau à nous transmettre avant le 31 janvier 2012.

Début février, nous vous adresserons votre bordereau de versement, indiquant le montant calculé des contributions, à nous retourner signé et accompagné de votre chèque avant le 1^{er} mars 2012.



Pour le calcul de vos contributions, il y a les informations que vous seul pouvez remplir, sans risque d'erreur, et il y a le reste...

Pour vous faire gagner du temps, vous garantir le respect de vos réelles obligations, vous simplifier le calcul de vos contributions, remplissez dès maintenant votre pré-bordereau, nous nous chargeons du reste...



1 Vous saisissez votre pré-bordereau en ligne sur Internet (www.agefos-pme-lorraine.com, avec votre code identifiant figurant sur le pré-bordereau) ou remplissez le pré-bordereau joint.

2 Vous nous renvoyez votre pré-bordereau avant le 31 janvier 2012 (via Internet, par fax ou par courrier).

3 Sous quelques jours, vous recevrez :
• votre bordereau AGEFOS PME établi et calculé (avec les montants dus au titre du plan de formation et de la professionnalisation. Il vous suffira de le contrôler et d'établir le chèque correspondant avant le 1^{er} mars 2012).
• un document récapitulatif de vos autres obligations formation (versement éventuel à votre collecteur de branche, et au Fongecif).

4 A réception de votre chèque, vous recevrez votre reçu libératoire et avant le 30 avril 2012 un fac-similé de votre déclaration fiscale 2483.

**Saisie de votre pré-bordereau via le portail Internet :
www.agefos-pme-lorraine.com**

Cliquez sur **SERVICES EN LIGNE**

Plus simple, plus rapide, plus sûr...

Munissez-vous de votre login et de votre mot de passe figurant sur le pré-bordereau.

